



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1238

Signature d'une convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles dans le cadre de la Cité éducative Lyon 8ème/2021

Direction de l'Education

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 26 NOVEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. CHEVALIER (pouvoir à M. SOUVESTRE), Mme GOUST (pouvoir à Mme DELAUNAY), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. LEVY), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1238 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON ET LA CAISSE DES ECOLES DANS LE CADRE DE LA CITE EDUCATIVE LYON 8EME/2021 (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 octobre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon, la Préfecture du Rhône et l'Education nationale sont engagées depuis mars 2019 dans le programme national « Cité éducative » initié par le Ministre de la Ville et du logement et le Ministre de l'Education nationale et de la jeunesse. En effet, la circulaire du 13 février 2019 du Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse, du Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du Ministère de la Ville et du logement porte le déploiement territorial du programme interministériel et partenarial des « Cités éducatives ».

Initié dans 80 territoires, le projet a pour ambition de réunir les compétences les plus larges pour proposer davantage de continuité et de cohérence éducatives dans les prises en charge des enfants et des jeunes, dès le premier âge et jusqu'à vingt-cinq ans.

A Lyon, c'est le 8^{ème} arrondissement, sur la base de ses quatre collèges en réseau d'éducation prioritaire (H. Longchambon, A. Guy, V. Grignard, J. Mermoz) et des trois quartiers en politique de la ville (Etats-Unis/Langlet-Santy, Mermoz et Moulin à Vent) qui a été retenu comme territoire d'expérimentation. Trois autres projets sont labellisés sur la Métropole.

Une convention-cadre triennale, signée le 7 avril 2020 entre l'État et la Ville de Lyon, est venue fixer les orientations stratégiques et le plan d'actions de la Cité éducative de Lyon 8^{ème}, ainsi que ses modalités d'organisation, de financement et d'évaluation.

La gouvernance de la Cité éducative Lyon 8^e s'appuie sur la Caisse des écoles de la Ville de Lyon qui assure le portage administratif et budgétaire du projet de la Cité éducative via la subvention qui lui est attribuée par les services de l'État.

La Ville de Lyon apporte son concours et son expertise à la mise en œuvre du projet Cité éducative Lyon 8^e par le cofinancement des missions d'ingénierie et le déploiement de deux postes sur le territoire de la Cité éducative Lyon 8^e.

Les frais suivants feront l'objet d'un remboursement de la Caisse des écoles à la Ville de Lyon :

- Coordination du dispositif sur la base de la rémunération de la Cheffe de projet dont 50% du coût annuel du poste remboursé par la Caisse des écoles ;
- Deux assistances à maîtrise d'ouvrage :
 - o Design de service – Accompagnement des acteurs pour un montant de 7 600 € dont 6 840 € remboursés par la Caisse des écoles ;
 - o Démarche évaluative pour un montant de 20 000 € dont 18 000 € remboursés par la Caisse des écoles ;

- Accompagnement de la transition petite enfance/maternelle par le renforcement de l'intervention sociale auprès des toutes petites, petites et moyennes sections des écoles maternelles du Quartier en Politique de la Ville (QPV) Mermoz sur la base de la rémunération d'une assistante sociale dont l'intégralité est remboursée par la Caisse des écoles ;
- Amélioration de socialisation précoce des jeunes enfants sur la base de la rémunération d'une éducatrice de jeunes enfants dont l'intégralité est remboursée par le Caisse des écoles.

Le montant total remboursé par la Caisse des écoles en 2021 peut être estimé à 77 965 €

Dans le cadre ainsi exposé, il y a lieu de formaliser la convention annuelle avec la Caisse des écoles, établissement public, permettant de rembourser à la Ville de Lyon les frais engagés dans le cadre de ce programme.

Vu la délibération n° 2019/5008 du 23 septembre 2019 relative à la labellisation « Cité éducative Lyon 8^{ème} » ;

Vu la convention-cadre triennale de la Cité éducative des États-Unis, Langlet-Santy et Mermoz de Lyon 8^{ème} ;

Vu le projet de convention entre la Caisse des écoles de Lyon et la Ville de Lyon ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

1 - La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles, est approuvée.

2 - M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.

3 - Les recettes correspondantes seront imputées au programme PROJEDU, opération REDUCAT, ligne de crédit 44413, nature 70874, fonction 338 pour les remboursements de frais de personnel ; au programme POLVILLE, opération INGENI, ligne de crédit 107137, nature 70874, fonction 338 pour les remboursements des frais de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET